



## Présentation des propositions à voter en AGE Samedi 16 décembre 2017

Suite à notre **Assemblée Générale du 13 mai 2017**, le CA a entendu le besoin de ses adhérents de prendre le temps d'approfondir les deux aspects de notre fonctionnement interdépendants que sont notre **équilibre économique** et notre **gouvernance**.

Vous avez pu participer tout l'hiver dernier à des ateliers de réflexion pour rechercher un nouveau mode économique de notre association, stable et pérenne.  
Ce cycle participatif s'est conclu, lors du pot du nouvel an (28-01-17) par la sélection d'une série d'actions qui, combinées, nous permettront d'atteindre cet équilibre économique.

**Le groupe Prospectives**, mandaté par le CA a, dès le printemps, travaillé à la mise en place de ces actions.

- demande aux impôts de l'habilitation d'intérêt général de notre association (ouvrant aux déductions fiscales pour nos partenaires et donateurs),
- rencontres d'entreprises en vue de partenariats privés,
- simulation de budgets avec de nouvelles cotisations des adhérents augmentant notre autonomie financière (augmentation des cotisations actuelles et création de Paniers et Accueil de Producteurs)
- montage du projet 2018-2020 des Paniers Solidaires avec le Secours populaire
- décision de déménagement dans un lieu partagé (co-working) pour réduire les frais de fonctionnement

***C'est en faisant un effort commun que tous, consommateurs, maraîchers et producteurs, nous contribuerons à envisager l'avenir de l'association plus sereinement***

PROPOSITION 1 : Augmentation de nos fonds propres.

### **le changement du mode de calcul de cotisation de nos maraîchers.**

Jusqu'à maintenant : 1€ par panier hebdo distribué (entre 100 et 400 par maraîcher),  
Passage au calcul par pourcentage **de 0,5%** du chiffre d'affaires annuel avec les PAMA

### **le changement du mode de calcul de cotisation des producteurs hors maraîchage.**

Jusqu'à maintenant : 25€ par seuil de chiffre d'affaires. Ex. un producteur qui distribuait pour 30 000€/an au PAMA payait une cotisation de 100€.

Passage au calcul par pourcentage de **1%** du chiffre d'affaires annuel avec les PAMA

### **l'augmentation de la cotisation des Paniers de Quartier.**

Passage de 15 à 18€ /an /consom'acteurs.

De nouveaux services réseau PAMA pour nos associations membres sont à l'étude comme notamment la couverture d'assurance. Ainsi vous économiseriez une 100€ d'euros par an.

PROPOSITION 2 : Ouverture aux transformateurs.

**- la création d'un nouveau type de membre** : les petits transformateurs bio locaux. (personnes morales ou physiques qui transforme des matières premières bio en respectant les valeurs des Paniers Marseillais tels qu'ils sont précisés dans les statuts. Les "transformateurs" doivent être validés par une commission ad hoc composée d'adhérents PAMA

Leur cotisation sera au pourcentage du chiffre d'affaires à déterminer dans le règlement intérieur.

Ces nouvelles modalités de cotisations seront inscrites au **Règlement Intérieur** de l'association des Paniers Marseillais.